



Prescription acquisitive et l'interruption

Par **victor69**, le **06/12/2020** à **11:31**

Bonjour,

Une prescription a été interrompue par une demande en justice .

Elle a été constatée par un jugement en faveur du demandeur .

Est ce qu'il y'aura une nouvelle prescription avec le même délai qu'avant si le demandeur n'exécutait pas son jugement ?

Merci d'avance .

Par **victor69**, le **06/12/2020** à **21:57**

Bonsoir,

Merci pour la réponse.

Je voulais savoir si le nouveau délai est le délai d'exécution du jugement ou le délai de droit commun ?

Merci d'avance .